

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail — Démocratie — Paix

MINISTERE DU PLAN ET DES FINANCES

Budget de l'Etat

EXERCICE 1988

TOME I

LOI N° 020/87 du 30 Décembre 1987

portant Loi de Finances pour 1988

LOI DE FINANCES POUR 1988

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis fin 1985, notre Pays fait face à une situation financière difficile provoquée par la chute brutale et continue du prix du baril de pétrole et le taux de change du dollar. En effet, le prix du pétrole reste sujet à des pressions à la baisse et l'écart entre le prix officiel fixé par l'OPEP et le prix du marché libre s'est progressivement accru. Ceci résulte de l'accentuation du déséquilibre entre l'offre et la demande intervenue sous l'effet de plusieurs facteurs. Aussi, face aux incertitudes de la situation actuelle où la contrainte extérieure ne laisse qu'une marge de manoeuvre très étroite, la maîtrise des Finances Publiques est plus que jamais un impératif de la Politique économique.

Il s'agit en fait, d'adapter le train de vie de l'Etat à ses ressources stables et non aux ressources exceptionnelles, et donc de parvenir, à terme, à l'équilibre entre les dépenses de fonctionnement et les recettes non pétrolières.

Le budget 1988 qui exige que le programme de rééchelonnement de la dette soit conduit jusqu'à son terme, renferme de lourdes contraintes sociales et économiques. C'est ainsi que les mesures prescrites par le programme d'ajustement structurel (PAS) adopté en 1985, consistant à limiter l'évolution des dépenses traditionnelles des Administrations par un effort intense d'économie seront poursuivies au cours de l'année 1988.

Le Budget général de l'Etat pour 1988 est arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 283.976.000.000 F. CFA soit :

- Pour le Budget de fonctionnement 252.180.000.000 F
- Pour le Budget d'Investissement 31.796.000.000 F

Ce budget renferme une impasse de 127.410.000.000 F dont le financement sera assuré par des ressources extérieures.

A/- BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1 - DES RESSOURCES

Les ressources du Budget de fonctionnement sont évaluées à 252.180.000.000 F répartis comme suit :

1/- LES IMPOTS ET TAXES INTERIEURS pour 50.005.453.000 F, en diminution de 6.894.547.000 F sur 1987. Cette rubrique renferme entre autres la taxe conjoncturelle pour 1.700.000.000 F et l'impôt pétrolier pour 3.500.000.000 F.

La production prévue pour 1988 est de 5,8 millions de tonnes. Les prix pratiqués seront de 16,5 dollars le baril au taux de change de 300 F.CFA pour 1 dollar USA.

2/- LES DROITS ET TAXES EN DOUANES pour 34.000.000.000 F contre 45.500.000.000 F en 1987, soit une diminution de 11.500.000.000 F.CFA ou -25 %.



../...

Les recettes fiscales hors pétrole étant fortement liées à l'activité économique (actuellement en baisse), il n'a pas été possible de les maintenir au niveau de 1987. Les perspectives plutôt sombres de notre économie exigent à la fois la prudence dans les prévisions des recettes et une application rapide et rigoureuse des mesures destinées à favoriser leur perception et à limiter le montant des restes à recouvrer.

3/- LES RECETTES DES DOMAINES ET DES SERVICES pour 40.764.547.000 F décomposés comme suit :

X - Loyer sur la CORAF	2.400.000.000 F
- Produits forestiers	500.000.000 F
- Redevances pétrolières	35.170.000.000 F
- Autres revenus du domaine	194.547.000 F
- Recettes des Services	2.500.000.000 F

4/- LES RESSOURCES EN CAPITAL comportent une inscription de 127.410.000.000 F.CFA. Il s'agit en fait d'une impasse qui sera financée par des Ressources extérieures tels PAS BAD, PAS BIRD, ainsi que les prêts d'ajustement liés au rééchelonnement de la dette.



NATURE DES RECETTES	PREVISIONS 1987	PREVISIONS 1988	VARIATIONS	% BUDGET
TITRE I - RECETTES FISCALES :				
Impôts et taxes intérieurs	56.900.000.000	46.505.453.000	- 10.394.547.000	18,44
Impôts sur les Sociétés Pétrolières	-	3.500.000.000	+ 3.500.000.000	1,39
Sous-Total :	56.900.000.000	50.005.453.000	- 6.894.547.000	19,83
Droits et taxes en Douanes	45.500.000.000	34.000.000.000	- 11.500.000.000	13,48
Total du Titre I :	102.400.000.000	84.005.453.000	- 18.394.547.000	33,31
TITRE II - RECETTES DES DOMAINES ET DES SERVICES				
Revenus du Domaine	2.607.478.000	3.094.547.000	+ 487.069.000	1,23
Devances Pétrolières	34.000.000.000	35.170.000.000	+ 1.170.000.000	13,95
Sous-Total :	36.607.478.000	38.264.547.000	+ 1.657.069.000	15,18
Recettes des Services	1.292.522.000	2.500.000.000	+ 1.207.478.000	0,99
Recettes éventuelles	3.000.000.000	-	- 3.000.000.000	-
Total du Titre II :	40.900.000.000	40.764.547.000	- 135.453.000	16,17
TITRE III - TRANSFERTS :				
Réglement des Organismes Divers	-	-	-	-
Ressources en Capital	15.000.000.000	127.410.000.000	+ 112.410.000.000	50,52
Total du Titre III :	15.000.000.000	127.410.000.000	+ 112.410.000.000	50,52
TOTAL GENERAL DES RECETTES :	158.300.000.000	252.180.000.000	+ 93.880.000.000	100,00

...../.....

2 - DES CHARGES

Les charges du budget de fonctionnement pour 1988, sont arrêtées à 252.180.000.000 F. Les choix opérés dans la répartition des dépenses traduisent clairement les priorités de l'action de l'Etat.

Compte tenu de la forte croissance du service de la dette, les besoins exprimés par les Administrations ont été ramenés au niveau de la capacité contributive de l'Etat. Toutefois, le budget de 1988 permet d'assurer le fonctionnement régulier de l'appareil de l'Etat.

1) Dette Publique pour 127.000.000.000 F contre 46.000.000.000 F en 1987, soit une augmentation de 81.000.000.000 F. L'ensemble de la dette représente 50,36 % du budget et se répartit comme suit :

- Dette extérieure	113.048.023.000 F
- Dette intérieure	13.911.977.000 F
- Dette viagère	40.000.000 F

2) La rémunération du Personnel : Les dépenses de Personnel sont arrêtées comme en 1987, à la somme de 78.300.000.000 F. Elles représentent 31 % du total du Budget.

Les mesures d'accompagnement retenues dans le cadre de la Loi de Finances 1987 restent maintenues, à savoir :

- Le maintien pour l'année budgétaire 1988 de la suspension de l'effet financier des avancements et reclassements du Personnel civil et militaire de l'Etat.
- Le gel des recrutements automatiques des Etudiants en fin de formation et des Agents subalternes.

3) Dépenses courantes de fonctionnement (Matériel, Charges communes et Transferts), pour 46.880.000.000 F contre 34.000.000.000 F, soit un accroissement de 12.880.000.000 F. La répartition de cette enveloppe budgétaire se présente comme suit :

../...

a/- Dépenses de Matériel pour 3.385.000.000 F, elles augmentent de 51 % par rapport à 1987.

Les crédits alloués pour le fonctionnement des Administrations étant limitatifs, les gestionnaires des différents Départements doivent se conformer à la réglementation en matière de passation de marché et observer les dispositions du Décret 86/746 du 3 Juin 1986 portant réglementation des opérations de dépenses de l'Etat.

b/- Charges communes pour 5.879.000.000 F, elles enregistrent une augmentation de 4.540.000.000 F par rapport à 1987.

L'accroissement de ce crédit tient compte du niveau atteint dans l'exécution du budget 1987.

Les dotations les plus importantes portent sur :

- Frais de correspondance	400.000.000 F
- Consommation Electricité	300.000.000 F
- Transport de matériel à l'intérieur	250.000.000 F
- Assurance et entretien Avion Présidentiel	700.000.000 F
- Fêtes et Cérémonies publiques	250.000.000 F
- Apurement arriérés (Hôpitaux de France)	300.000.000 F
- Transport des effets des Etudiants et Stagiaires...	200.000.000 F
- Transport des Etudiants et Stagiaires	300.000.000 F
- Frais d'hospitalisation des Fonctionnaires à l'étran- ger	300.000.000 F
- Transport des Pionniers à CUBA	<u>220.000.000 F</u>
	3.220.000.000 F

c/- Transferts : Le niveau des recettes définitives attendues en 1988 n'a pas permis de dégager un crédit pour l'autofinancement.

Le crédit alloué pour les dépenses des Transferts soit 37.616.000.000 F, est affecté à la couverture des dépenses obligatoires des Organismes ci-après :

../...

1. Transferts intérieurs obligatoires :

- Office Congolais d'Entretien des Routes	1.500.000.000 F
- Université Marien NGOUABI	4.500.000.000 F
- Armée Populaire Nationale	10.200.000.000 F
- Services Régionaux	1.780.000.000 F
- Service des Bourses	6.000.000.000 F
- S O P R O G I	200.000.000 F
- Entretien Réseau routier	<u>1.000.000.000 F</u>
Sous-Total	25.180.000.000 F

2. P O L I T I Q U E S

- Assemblée Nationale Populaire	500.000.000 F
- Parti Congolais du Travail	2.900.000.000 F
- Conseil Constitutionnel	25.000.000 F
- Confédération Syndicale Congolaise	10.000.000 F
- Département d'Etat	<u>800.000.000 F</u>
Sous-Total	4.235.000.000 F

3. Contributions Obligatoires :

- Union Douanière des Etats d'Afrique Centrale	550.000.000 F
- Organisation de l'Unité Africaine	100.000.000 F
- C.E.E.A.C.	100.000.000 F
- O.C.E.A.C.	105.000.000 F
- O.M.S.	16.000.000 F
- I S T A	100.000.000 F
- Ecoles Inter-Etats	100.000.000 F
- P A N A	10.000.000 F
- U R T N A	<u>4.600.000 F</u>
Sous-Total	1.085.600.000 F

4. Autres lignes des Transferts

7.115.400.000 F

27.616.000.000 F

B/- BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement pour 1988 est caractérisé entre autres par l'amenuisement significatif des ressources propres de l'Etat.

Il a été établi sous de fortes contraintes financières en tenant compte d'une part, de la nécessité d'assurer l'achèvement des grandes opérations du Premier Plan Quinquennal 1982-1986 encore en cours; et d'autre part de garantir la poursuite de notre Politique de Développement selon les axes prioritaires définis dans le Programme intérimaire d'investissement 1987-1988.

Les ressources du budget de développement pour 1988 sont évaluées à 31.796.000.000 de F.CFA.

Dans ce montant figurent :

			<u>% BUDGET</u>
- Les ressources propres pour	300.000.000 F	:	0,94 %
- Les emprunts internes et externes pour	29.224.300.000 F	:	91,92 %
- Les dons pour	<u>2.271.700.000 F</u>	:	<u>7,14 %</u>
TOTAL	31.796.000.000 F	:	100 %

Les crédits de paiement ouverts au Ministère du Plan et des Finances sur le budget de l'Etat se montent à 31.796.000.000 F, répartis par secteur dans l'annexe n° 1 du budget d'investissement.



REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

// LOI DE FINANCES N° 020/87 / DU 30/12/87
POUR L'ANNEE 1988

L'ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE a délibéré et adopté;

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT promulgue la Loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er. - Les recettes et les dépenses du Budget général de l'Etat, ainsi que les opérations de trésorerie rattachées à l'exécution dudit Budget sont, pour l'année 1988, réglées conformément aux dispositions de la présente Loi.

PREMIERE PARTIE : DES VOIES ET MOYENS.

TITRE 1er. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

PARAGRAPHE UNIQUE. - IMPOTS ET REVENUS AUTORISES.

ARTICLE 2. - Continuera d'être opérée pendant l'année 1988 la perception des impôts, produits et taxes parafiscales affectés à l'Etat, aux Collectivités territoriales, aux Etablissements publics et Organismes divers habilités à les percevoir conformément aux Lois, Ordonnances et Règlements et aux dispositions de la présente Loi de Finances.

TITRE 2. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX EMPRUNTS

PARAGRAPHE UNIQUE. - DE L'AUTORISATION DE CONTRACTER

ARTICLE 3. - En application de l'article 57 de la Loi n° 24/66 du 23 Novembre 1966, portant Loi organique relative au régime financier, le Ministre du Plan et des Finances est autorisé, sur délégation du Président de la République, à contracter au nom de l'Etat, pour l'année 1988, des emprunts tant sur le marché financier intérieur que sur les marchés financiers extérieurs ou auprès d'Organismes financiers internationaux ou étrangers et à recourir :

- à des conversions facultatives d'emprunt et à des opérations de consolidation de la dette publique;

- aux avances de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale dans les conditions fixées par les Statuts de cet Etablissement.

DEUXIEME PARTIE : DES BUDGETS ET COMPTES SPECIAUX

ARTICLE 4.- Les affectations de recettes résultant des Budgets et Comptes spéciaux ouverts à la date du dépôt de la présente Loi sont confirmées pour 1988.

ARTICLE 5.- Sont autorisées en 1988 les opérations de dépenses retracées dans les comptes et fonds spéciaux du Trésor visés à l'article 4.

TROISIEME PARTIE : BUDGET DE L'ETAT

ARTICLE 6.- Le Budget Général de l'Etat est arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT ET TROIS MILLIARDS NEUF CENT SOIXANTE SEIZE MILLIONS de francs CFA, répartie comme suit :

- Budget de fonctionnement	252.180.000.000 F
- Budget d'investissement	31.796.000.000 F
- Total	283.976.000.000 F

La structure des deux Budgets est la suivante :

a) Recettes du Budget de fonctionnement	252.180.000.000 F
- Reversement du Budget d'Investissement	néant
TOTAL DU BUDGET REEL	252.180.000.000 F
b) Budget d'Investissement :	
Contribution du Budget de fonctionnement	néant
autres ressources	31.796.000.000 F

A/- BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1 - RESSOURCES

ARTICLE 7.- Les ressources du Budget de fonctionnement de l'Etat sont arrêtées à la somme de : DEUX CENT CINQUANTE DEUX MILLIARDS CENT QUATRE VINGT MILLIONS de Francs CFA.



../...

et détaillée à l'annexe A constituée par l'état détaillé des recettes :

GROUPE	011 - IMPOTS ET TAXES INTERIEURS	46.505.453.000 F
	- IMPOTS SUR LES SOCIETES PETROLIERES	3.500.000.000 F
	Sous-total	50.005.453.000 F
GROUPE	012 - DROITS ET TAXES EN DOUANES	34.000.000.000 F
	TOTAL DU TITRE I	84.005.453.000 F

GROUPE 021 - REVENUS DU DOMAINE - REDEVANCES PETROLIERES Sous-total	3.094.547.000 F 35.170.000.000 F 38.264.547.000 F
GROUPE 022 - RECETTES DES SERVICES 023 - RECETTES EVENTUELLES TOTAL DU TITRE 2	2.500.000.000 F Néant 40.764.547.000 F

GROUPE 031 - REGLEMENT DES ORGANISMES DIVERS GROUPE 032 - RESSOURCES EN CAPITAL	Néant 127.410.000.000 F
TOTAL DU TITRE 3	127.410.000.000 F
TOTAL GENERAL DES RECETTES	252.180.000.000 F

2 - C H A R G E S

ARTICLE 8.- Le montant des dépenses du Budget de fonctionnement de l'Etat est arrêté à la somme de : DEUX CENT CINQUANTE DEUX MILLIARDS CENT QUATRE VINGT MILLIONS répartie comme suit et détaillée à l'annexe B constituée par l'état détaillé des dépenses :

- Crédits ouverts aux Services	252.180.000.000 F
- Reversement au Budget d'Investissement.....	<u>Néant</u>
TOTAL	252.180.000.000 F

TITRE Ier.

DETTE PUBLIQUE

CHAPITRE 152-90

- Dette Extérieure (Charge des Emprunts)	113.048.023.000 F
- Dette Intérieure Chapitre 152-91	13.911.977.000 F
- Dette Viagère Chapitre 152-92	40.000.000 F
TOTAL DU TITRE Ier	127.000.000.000 F

TITRE 2.-

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

TITRE 3

TRANSFERTS

GROUPE 1 - POUVOIRS PUBLICS

SECTION 211- PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

Chapitre 10 : Personnel	2.269.180.000 F
20 : Matériel	<u>(Voir Transferts)</u>
Sous-total	2.269.180.000 F

SECTION 212- ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE

Chapitre 10 : Personnel	194.008.000 F
20 : Matériel	<u>(Voir Transferts)</u>
Sous-total	194.008.000 F

SECTION 311	2.946.475.000 F
TOTAL P.C.T. ...	5.215.655.000 F

SECTION 312	570.000.000 F
TOTAL A.P.N. ...	764.008.000 F



SECTION 213 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chapitre 10 - Personnel 796.692.000 F
 20 - Matériel 770.000.000 F
 Sous-total 1.566.692.000 F

SECTION 313 802.625.000 F

TOTAL PRESIDENCE DE LA REP. 2.369.317.000 F

SECTION 215 - CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Chapitre 10 - Personnel 104.210.000 F
 20 - Matériel (Voir Transferts)
 Sous-total 104.210.000 F

SECTION 315 25.000.000 F

TOTAL CONSEIL CONSTITUTIONNEL 129.210.000 F

R E C A P I T U L A T I O N

PERSONNEL 3.364.090.000 F
 MATERIEL 770.000.000 F
 Sous-total ... 4.134.090.000 F
 TRANSFERTS 4.344.100.000 F

TOTAL DU GROUPE 1 8.478.190.000 F

MOYENS DES SERVICES

GROUPE 2 - ACTION ADMINISTRATIVE GENERALE

SECTION 220 - PREMIER MINISTRE

Chapitre 10 - Personnel 442.294.000 F
 20 - Matériel 175.000.000 F
 Sous-total 617.294.000 F

SECTION 320 130.750.000 F

TOTAL PRIMATURE 748.044.000 F

SECTION 221 - DEFENSE NATIONALE ET SECURITE

(rattachée à la Présidence de la République)

Chapitre 10 - Personnel 18.161.742.000 F
 20 - Matériel (Voir Transferts)
 Sous-total 18.161.742.000 F

SECTION 321 11.810.000.000 F

TOTAL DEFENSE NATIONALE .. 29.971.742.000 F

SECTION 231 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

Chapitre 10 - Personnel 4.636.584.000 F
20 - Matériel 395.000.000 F
Sous-total 5.031.584.000 F

SECTION 331 223.000.000 F
TOTAL AFFAIRES ETRANGERES 5.254.584.000 F

SECTION 233 - MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Chapitre 10 - Personnel 1.810.016.000 F
20 - Matériel 70.000.000 F
Sous-total 1.880.016.000 F

SECTION 333 63.000.000 F
TOTAL INFORMATION ET PTT 1.943.016.000 F

SECTION 234 - MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DU POUVOIR POPULAIRE

Chapitre 10 - Personnel 1.982.455.000 F
20 - Matériel 30.000.000 F
Sous-total 2.012.455.000 F

SECTION 334 828.850.000 F
TOTAL ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DU POUVOIR
POPULAIRE 2.841.305.000 F

RECAPITULATION

PERSONNEL 27.033.091.000 F
MATERIEL 670.000.000 F
SOUS-TOTAL 27.703.091.000 F
TRANSFERTS 13.055.600.000 F

TOTAL GROUPE 2 40.758.691.000 F



GROUPE 3 : ACTION ECONOMIQUE

SECTION 241 : MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Chapitre 10 - Personnel 2.349.156.000 F
20 - Matériel 20.000.000 F
Sous-total 2.369.156.000 F

SECTION 341 663.562.500 F
TOTAL DEVELOPPEMENT
RURAL 3.032.718.500 F

SECTION 242 - MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

Chapitre 10 - Personnel 609.435.000 F
20 - Matériel 10.000.000 F
Sous-total 619.435.000 F

SECTION 342 323.375.000 F
TOTAL ECONOMIE FORES-
TIERE 942.810.000 F

SECTION 243 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA
CONSTRUCTION, URBANISME ET DE L'HABITAT

Chapitre 10 - Personnel 477.913.000 F
20 - Matériel 15.000.000 F
Sous-total 492.913.000 F

SECTION 343 2.737.500.000 F
TOTAL TRAVAUX PUBLICS,
CONSTRUCTION, URBANISME
ET HABITAT 3.230.413.000 F

SECTION 244 - MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE
L'AVIATION CIVILE

Chapitre 10 - Personnel 135.063.000 F
20 - Matériel 13.000.000 F
Sous-total 148.063.000 F

SECTION 344 140.000.000 F
TOTAL TRANSPORTS ET
AVIATION CIVILE 288.063.000 F



SECTION 245 - MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE LA
PECHE ET DE L'ARTISANAT

Chapitre 10 - Personnel 503.932.000 F
20 - Matériel 11.000.000 F
Sous-total 514.932.000 F

SECTION 345 73.750.000 F
TOTAL INDUSTRIE, PECHE
ET ARTISANAT 588.682.000 F

SECTION 246 - MINISTERE DES MINES ET ENERGIE

Chapitre 10 - Personnel 481.564.000 F
20 - Matériel 13.000.000 F
Sous-total 494.564.000 F

SECTION 346 43.750.000 F
TOTAL MINES ET ENERGIE.. 538.314.000 F

SECTION 247 - MINISTERE DU TOURISME, SPORTS
ET LOISIRS

Chapitre 10 - Personnel 2.020.708.000 F
20 - Matériel 12.000.000 F
Sous-total 2.032.708.000 F

SECTION 347 319.350.000 F
TOTAL TOURISME, SPORTS
ET LOISIRS 2.352.058.000 F

SECTION 251 - MINISTERE DU COMMERCE ET DES
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Chapitre 10 - Personnel 500.153.000 F
20 - Matériel 18.000.000 F
Sous-total 518.153.000 F

SECTION 351 107.500.000 F
TOTAL COMMERCE ET
PME 625.653.000 F



ARTICLE 252 : MINISTERE DU PLAN ET DES FINANCES

Chapitre 10 - Personnel	4.974.446.000 F		
20 - Matériel	1.275.000.000 F	SECTION 352	3.837.262.499 F
Sous-total	6.249.446.000 F	TOTAL PLAN ET FI-	
		NANCES	10.086.708.499 F

R E C A P I T U L A T I O N

Personnel	12.052.370.000 F
Matériel	1.387.000.000 F
Transferts hors contribution à l'inves- tissement	8.246.049.999 F
Sous-total	21.685.419.999 F
Charges communes	5.879.000.000 F
TOTAL GROUPE 3 AVEC CHARGES COMMUNES	27.564.419.999 F



GROUPE 4.- ACTION CULTURELLE ET EDUCATIVE

SECTION 261 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
ET DE L'ALPHABETISATION

Chapitre 10 - Personnel 20.374.117.000 F
20 - Matériel 140.000.000 F
Sous-total 20.514.117.000 F

SECTION 361 737.037.501 F
TOTAL MINI.ENSEIGNE-
MENT FONDAMENTAL ET DE
L'ALPHABETISATION .. 21.251.154.501 F

SECTION 262 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SECON-
DAIRE ET SUPERIEUR ET DE LA CULTURE
ET DES ARTS

Chapitre 10 - Personnel 5.103.190.000 F
20 - Matériel 120.000.000 F
Sous-total 5.223.190.000 F

SECTION 362 10.409.462.500 F
TOTAL MINISTERE DE
L'ENSEIGNEMENT SECON-
DAIRE ET SUPERIEUR,
CULTURE ET ARTS..... 15.632.652.500 F

SECTION 265 : MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFI-
QUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Chapitre 10 - Personnel 541.410.000 F
20 - Matériel 13.000.000 F
Sous-total 554.410.000 F

SECTION 365 234.000.000 F
TOTAL RECHERCHE SCIEN-
TIFIQUE 788.410.000 F



RECAPITULATION

Personnel	26.018.717.000 F
Matériel	273.000.000 F
Transferts hors contribution à l'In- vestissement	11.380.500.001 F
TOTAL GROUPE 4 :	37.672.217.001 F

GROUPE 5.- ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

SECTION 271.- MINISTERE DE LA SANTE ET DES
AFFAIRES SOCIALES

Chapitre 10 - Personnel	7.925.252.000 F
20 - Matériel	220.000.000 F
Sous-total	8.145.252.000 F

SECTION 371..... 477.000.000 F

TOTAL SANTE ET AFFAIRES
SOCIALES 8.622.252.000 F



SECTION 272.- MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

Chapitre 10 - Personnel 1.906.480.000 F
20 - Matériel 65.000.000 F
Sous-total 1.971.480.000 F

SECTION 372 ... 112.750.000 F

TOTAL TRAVAIL, SECURI-
TE SOCIALE JUSTICE,
GARDE DES SCEAUX... 2.084.230.000 F

R E C A P I T U L A T I O N

Personnel 9.831.732.000 F
Matériel 285.000.000 F
Transferts hors contribution
à l'investissement 589.750.000 F

TOTAL GROUPE 5 10.706.482.000 F

TOTAL GENERAL DES GROUPEs 1+2+3+4+5 = 125.180.000.000 F

TOTAL DU TITRE I : 127.000.000.000 F

TOTAL DU TITRE II : 87.564.000.000 F

TOTAL DU TITRE III : 37.616.000.000 F

TOTAL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 252.180.000.000 F



RECAPITULATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	PREVISIONS 1987	PREVISIONS 1988	VARIATION ABSOLUE	VARIATION RELATIVE (4)	
	(1)	(2)	(3)	%(3 sur 1)	%(2 sur total budget)
- Dette Publique	46.000.000.000	127.000.000.000	+ 81.000.000.000	+ 176,09	50,36
- Personnel	78.300.000.000	78.300.000.000	-	-	31,05
- Matériel	2.241.000.000	3.385.000.000	+ 1.144.000.000	+ 51,05	1,34
- Charges communes	1.339.000.000	5.879.000.000	+ 4.540.000.000	+ 339,06	2,33
- Transferts hors contribution	30.420.000.000	37.616.000.000	+ 7.196.000.000	+ 23,66	14,92
TOTAL	158.300.000.000	252.180.000.000	+ 93.880.000.000	+ 59,31	100 %



B/- BUDGET D'INVESTISSEMENT

1 - RESSOURCES

ARTICLE 9.- Les ressources du Budget d'Investissement ou de Développement pour 1988 sont arrêtées à la somme de : TRENTE ET UN MILLIARDS SEPT CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLIONS (31.796.000.000) de Francs CFA détaillée comme suit :

I - MOYENS LIBREMENT AFFECTABLES

A - RESSOURCES PROPRES (en Millions de francs CFA)

a/- Produits du Portefeuille de l'Etat	250
b/- Taxes touristiques	50
SOUS-TOTAL ressources propres	300

B/- EMPRUNTS SPECIFIQUES

a/- Bons d'équipement	350
b/- PAS BAD - BIRD	6 815,3
c/- PROGRAMME USAID	70
SOUS-TOTAL Emprunts spécifiques	7 235,3
TOTAL MOYENS LIBREMENT AFFECTABLES	7 535,3

II - EMPRUNTS AFFECTES

21 989

TOTAL BUDGET D'INVESTISSEMENT HORS DON S

29 524,3

III - D O N S

2 271,7

TOTAL GENERAL BUDGET D'INVESTISSEMENT

31 796



2 - C H A R G E S

ARTICLE 10.- Sont accordés au Ministère du Plan et des Finances pour 1988 des crédits de paiement imputables au Budget de l'Etat pour un montant de TRENTE ET UN MILLIARDS SEPT CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLIONS (31.796.000.000) de Francs CFA.

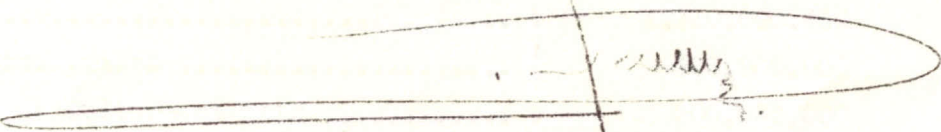
Les crédits de paiement sont répartis par secteurs conformément aux tableaux N° 1 et 2 joints en annexe.

ARTICLE 11.- Toutes dispositions non contraires à la présente Loi sont maintenues.

ARTICLE 12.- La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 30 DECEMBRE 1987

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,



Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-



A N N E X E N° 1

TABEAU DES CREDITS DE PAIEMENT ALLOUES PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL
(EN FRANCS CFA)

M I N I S T E R E S	MONTANT POUR 1988 ENVELOPPE DE L'ETAT
- Défense et Sécurité	3.347.000.000
- Affaires Etrangères et Coopération	200.000.000
- Administration du Territoire et Pouvoir Populaire	300.000.000
- Développement Rural	6.247.300.000
- Economie Forestière	100.000.000
- Travaux Publics, Construction, Urbanisme et Habitat	8.660.000.000
- Transports et Aviation Civile	1.050.000.000
- Mines et Energie	2.547.000.000
- Industrie, Pêche et Artisanat	1.710.000.000
- Commerce et Petites et Moyennes Entreprises	100.000.000
- Enseignement Secondaire Supérieur et Culture et Arts	200.000.000
- Enseignement Fondamental et Alphabétisation	100.000.000
- Recherche Scientifique et Environnement	160.000.000
- Santé et Affaires Sociales	6.449.700.000
- Plan et Finances	400.000.000
- Autres lignes	225.000.000
TOTAL GENERAL	31.796.000.000



ANNEXE N° 2

BUDGET D'INVESTISSEMENT POUR 1988

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS PAR SECTEUR ET PAR SOURCE
DE FONCTIONNEMENT.

(En Millions de F.CFA)

MINISTRES	PREVISIONS BUDGETAIRES			DONS	TOTAL BUDGET
	M.L.A.	EMPR.	TOTAL		
- Défense et Sécurité	525	2.822	3.347	-	3.347
- Affaires Etrangères et Coopération	200	-	200	-	200
- Administration du Territoire et Pouvoir Populaire:	300	-	300	-	300
- Développement Rural	3.785,3	1.741	5.526,3	721	6.247,3
- Economie Forestière	100	-	100	-	100
- T.P.C.U.H.	240	7.700	7.940	720	8.660
- Transports et Aviation Civile	50	1.000	1.050	-	1.050
- Mines et Energie	570	1.276	1.846	701	2.547
- Industrie, Pêche et Artisanat	240	1.470	1.710	-	1.710
- Commerce et Petites et Moyennes Entreprises	-	100	100	-	100
- Enseignement Secondaire et Supérieur	200	-	200	-	200
- M.E.F.A.	100	-	100	-	100
- Recherche Scientifique	-	160	160	-	160
- Santé et Affaires Sociales	700	5.620	6.320	129,7	6.449,7
- Plan et Finances	400	-	400	-	400
- Autres lignes	125	100	225	-	225
TOTAL GENERAL	7.535,3	21.989	29.524,3	2.271,7	31.796

